

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

⌘ **Délibération : Investissements - Ouverture des crédits anticipée**

L'imprimante a dû être remplacée. Celle-ci a été achetée chez Abis, pour un montant de 420,60 €. Afin de pouvoir régler la facture, le code général des collectivités territoriales prévoit l'ouverture de crédits anticipée avant le vote du budget. Celle-ci correspond à 25 % du budget précédent, soit 6 800 €.

⌘ **Délibération : Projet éclairage public à l'église**

Remplacement des 2 spots extérieurs en LED.

Montant du projet : 3 912,00 €

Participation du SDE : 2 213,50 €

Reste à charge pour la commune : 1 698,50 € (avec récupération de la TVA : 652 €).

Cette somme sera inscrite au budget 2021.

⌘ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le PCS est un document propre à chaque commune.

Il définit l'organisation prévue par la municipalité pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population en cas d'événement dans la commune.

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) définit les risques auxquels la commune est exposée : il comprend les risques naturels et les risques technologiques.

En cas d'événement majeur, une cellule de crise, composée du Maire et des Adjoints, serait mise en place et les référents désignés par quartier seraient informés des consignes à donner.

L'église pourrait être le seul point de rassemblement.

⌘ **Projets de sécurité routière : Gennetuit et le centre bourg**

* Gennetuit : Madame DUFOUR a saisi la conseillère départementale, Imelda VANDECANDELAERE, sur la nécessité de compléter le dispositif de sécurité sur le Hameau de Gennetuit.

Des propositions vont être faites prochainement.

* Traversée du centre bourg :

Suite à la réunion de la commission travaux en septembre 2020 et sur la proposition d'aménager le croisement de la voie communale et de la RD 55, sous forme d'ilots, un devis a été établi pour chiffrer les travaux par l'entreprise Eurovia. Mise en place de 3 ilots et reprise de l'enrobé : 14 070 € HT

. Signalisation horizontale : ligne centrale, 2 stops et reprise de l'existant + signalisation verticale : 5 712 € HT, soit un total de 19 782 € HT, subventionnable à hauteur de 60 % :

30 % par l'Etat au titre de la DETR et 30 % par le Département au titre de la sécurité routière.

Il resterait à la charge pour la commune : 8 000 €.

Ce projet n'est pas encore finalisé.

☞ Informations et questions diverses

* Dieppe-Maritime :

Le SMEDAR, qui traite les déchets de la ville de Dieppe, finalise un quai de transfert sur la zone de Rouxmesnil-Bouteilles de manière à réduire les rotations vers Rouen où sont incinérés les déchets.

* Un projet d'hôtel d'agglomération est à l'étude, dans les anciens bâtiments de la CAF, face à la Gare de Dieppe.

* Fibre sur la commune : Pas d'avancement.

* Elections régionales et départementales : 13 et 20 juin 2021

Le Maire,

Marie-Laure DUFOUR